

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

I. COUP D'ŒIL SUR CE CONCOURS FACULTAIRE EN DEUX VOLETS

Pour qui ?

Ce concours s'adresse :

- aux étudiants qui s'apprêtent à entamer leurs études doctorales à l'automne 2021 à la Faculté des sciences de l'éducation ;
- aux étudiants qui sont à leur première ou leur deuxième année d'études doctorales et qui, par conséquent, ont commencé ces études au plus tôt au trimestre d'automne 2019, peu importe qu'ils aient jusqu'à présent cheminé à demi-temps ou à temps plein¹.

Chaque étudiant peut participer tant qu'il est admissible à ce concours. Ainsi, il est possible de participer jusqu'à trois fois : avant l'admission, lors de la première année d'études et lors de la deuxième année d'études.

Les objectifs visés

Par ce concours, la faculté vise à :

1. souligner l'excellence des étudiants, particulièrement ceux qui entament leur parcours doctoral à la faculté ;
2. accroître les chances de ces étudiants d'obtenir d'autres bourses, notamment des bourses des grands organismes subventionnaires (ex. : CRSH, FRQSC) ;
3. apporter à ces étudiants un soutien financier pour favoriser le bon avancement de leurs études et la complétion de leur programme d'études doctorales dans des délais conformes au règlement pédagogique (délai maximal de 5 ans pour déposer la thèse).

Les grandes lignes et le processus d'attribution

Le concours des Bourses de la doyenne permet à la Faculté des sciences de l'éducation d'attribuer des bourses d'excellence selon deux modalités distinctes :

- Le programme de financement intégré au doctorat (financement jusqu'à trois ans) ;
- Les bourses d'excellence doctorales (bourse ponctuelle).

Tout nouveau doctorant ayant une moyenne de 3,6 ou plus (ou l'équivalent) et ne disposant pas d'ores et déjà, au moment du lancement de ce concours, d'une bourse d'excellence substantielle d'un organisme externe (ex. : CRSH, FRQSC, autres organismes comparables) devrait envisager très sérieusement de soumettre sa candidature.

Le comité facultaire des bourses, constitué du vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation, de son adjointe et d'un représentant de chacun des trois départements (Administration et fondements de l'éducation, Didactique, Psychopédagogie et andragogie), étudiera toutes les candidatures admissibles. Le comité retiendra jusqu'à sept dossiers (cinq pour les nationaux² et deux pour les internationaux) pour le programme de financement intégré et plusieurs dossiers (tant pour les nationaux que pour les internationaux) pour les bourses d'excellence doctorales (montant entre 1 000 \$ et 5 000 \$ non récurrent selon la disponibilité budgétaire). Ces bourses seront attribuées sur la base des critères d'excellence qui seront présentés plus loin.

¹ Il s'agit donc de « temps de calendrier », et l'équivalence « 2 demi-temps = 1 plein temps » n'est pas acceptée ici. Par ailleurs, les suspensions ne sont pas incluses dans le calcul, mais elles doivent être conformes au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (maximum de 3 suspensions) et expliquées par le candidat dans sa lettre de motivation.

² Les étudiants nationaux sont citoyens canadiens ou résidents permanents à la date du 29 mars 2021.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

Volet 1 : Le programme de financement intégré au doctorat (FID)

Qu'est-ce que la bourse du Programme de financement intégré au doctorat ?

La **bourse du Programme de financement intégré au doctorat** correspond à un montage financier constitué annuellement d'une bourse et d'un soutien à l'obtention de contrats de travail en lien avec la formation de l'étudiant. Ce montage financier est récurrent : l'étudiant boursier peut recevoir ce soutien jusqu'à trois années d'affilée s'il respecte les règles du programme. Le nombre d'années pendant lesquelles l'étudiant reçoit la bourse correspond à la durée maximale du programme de FID (3 ans) moins le nombre d'années d'études entamées au moment où la bourse est attribuée. Ainsi, un étudiant qui obtient la bourse avant son entrée au doctorat en septembre sera admissible à 3 années de soutien dans le cadre de ce programme. Un étudiant qui obtient la bourse au cours de sa première année au doctorat sera admissible à 2 années de soutien. Enfin, un étudiant qui obtient la bourse au cours de sa deuxième année sera admissible à 1 année de soutien.

Par « contrats de travail en lien avec la formation de l'étudiant », on entend :

- des contrats d'auxiliaire de recherche ;
- des contrats d'auxiliaire d'enseignement ;
- des charges de cours.

Ainsi, le montage financier visé est celui-ci :

An 1	An 2	An 3
Bourse du programme FID pour les nationaux = 6 000 \$ pour les internationaux = 7 000 \$	Bourse du programme FID pour les nationaux = 6 000 \$ pour les internationaux = 7 000 \$	Bourse du programme FID pour les nationaux = 2 000 \$ pour les internationaux = 3 000 \$
+ Sommes visées sous forme de contrats de travail à l'UdeM : auxiliariat de recherche ET/OU auxiliariat d'enseignement ET/OU charge de cours = 12 000 \$ ou plus	+ Sommes visées sous forme de contrats de travail à l'UdeM : auxiliariat de recherche ET/OU auxiliariat d'enseignement ET/OU charge de cours = 12 000 \$ ou plus	+ Sommes visées sous forme de contrats de travail à l'UdeM : auxiliariat de recherche ET/OU auxiliariat d'enseignement ET/OU charge de cours = 12 000 \$ ou plus
Total annuel : 18 000 \$ ou plus	Total annuel : 18 000 \$ ou plus	Total annuel : 14 000 \$ ou plus
Total des sommes visées en bourses et salaires, pour chaque étudiant sélectionné dans le cadre de ce programme et admissible pour toute la durée de celui-ci : 50 000 \$ ou plus (nationaux) ; 53 000 \$ ou plus (internationaux)		

La Faculté des sciences de l'éducation prend cet engagement envers les candidats sélectionnés, **sous réserve** :

- de la disponibilité budgétaire des sommes requises pour la gestion de ce concours et de ce programme ;
- de la faisabilité du montage financier dans le cas de chaque candidat particulier ;
- du respect, par les candidats sélectionnés, du cadre et des objectifs du programme de financement intégré (selon le document fourni aux boursiers).

Pour des précisions sur cet engagement, voir l'annexe *Nature, structure et limites du soutien offert (...)* à la fin du document.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

IMPORTANT!

Le Programme de financement intégré au doctorat de la Faculté des sciences de l'éducation requiert la participation active et la pleine collaboration des boursiers à la recherche et à la réalisation des contrats de travail qui permettront d'atteindre les sommes visées par ce programme. Ces contrats de travail ne sont pas prédéterminés ni garantis à l'avance, et ils ne correspondent pas nécessairement au domaine de recherche de l'étudiant.

Ainsi, le **Programme de financement intégré n'est pas une allocation fixe que recevrait l'étudiant pour se consacrer à son programme de recherche.**

Il est à noter que les étudiants qui reçoivent une bourse du Programme de financement intégré au doctorat ne sont pas admissibles à la bourse d'excellence d'admission au doctorat (1 500 \$) qui est remise automatiquement à tous les nouveaux étudiants ayant une moyenne de 4,0 et plus (ou l'équivalent).

Volet 2 : Les bourses d'excellence doctorales

Les bourses d'excellence doctorales sont des bourses ponctuelles non récurrentes. Elles visent à soutenir des étudiants qui ont d'excellents dossiers, mais qui n'ont pu obtenir une bourse du programme FID, soit parce qu'il y avait un trop grand nombre de dossiers retenus, soit parce qu'ils ne répondaient pas entièrement aux critères d'admissibilité.

Les étudiants qui reçoivent une bourse d'excellence doctorale sont donc encouragés à continuer d'améliorer leur dossier puisqu'ils pourront le présenter au concours des Bourses de la doyenne l'année suivante. Par ailleurs, ils ne sont pas tenus de suivre le règlement du Programme de financement intégré au doctorat, mais ils y sont fortement encouragés, particulièrement s'ils souhaitent y participer l'année suivante.

Enfin, les étudiants qui reçoivent une bourse d'excellence doctorale ne sont pas admissibles à la bourse d'excellence d'admission au doctorat (1 500 \$) qui est remise automatiquement à tous les nouveaux étudiants ayant une moyenne de 4,0 et plus (ou l'équivalent).

Vous êtes intéressés par ce concours?

Si vous êtes intéressés par ce concours, poursuivez votre lecture. Vous trouverez ci-dessous davantage d'informations (critères d'admissibilité, critères de sélection, constitution du dossier, etc.).

Vous n'avez qu'à déposer un seul dossier pour participer aux deux volets de ce concours. Votre dossier sera automatiquement étudié par le comité facultaire des bourses pour voir si vous répondez aux critères d'admissibilité. Il est important toutefois de respecter les dates limites indiquées ci-dessous selon votre statut.

DATES LIMITES POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER

Lundi 29 mars 2021 pour les étudiants internationaux

(nous contacter s'il y avait un empêchement)

Lundi 3 mai 2021 pour les étudiants nationaux

Tous les documents doivent avoir été **reçus** à cette date.

INFORMATION

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

II. RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE FINANCEMENT INTÉGRÉ AU DOCTORAT

1. GÉNÉRALITÉS

Ce document constitue la version officielle du règlement de ce concours pour l'année 2021-2022. Des mises à jour peuvent y être apportées sans préavis. Elles seront déposées sur notre site web (<https://fse.umontreal.ca/etudes-de-2e-et-3e-cycles/bourses-et-soutien-economique/etudiants-au-doctorat/>).

Les dossiers de candidature incomplets ou reçus après la date limite pertinente (29 mars ou 3 mai, selon le statut de l'étudiant) seront déclarés non admissibles. Les décisions du comité facultaire qui évalue les demandes soumises sont finales et sans appel.

Également, une demande d'admission au Ph. D. déposée après la date limite pertinente pour ce concours, ou incomplète à cette date, peut rendre le dossier non admissible pour l'année en cours.

IMPORTANT! – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION AU DOCTORAT

- 1) La participation à ce concours et le dépôt d'une demande d'admission au programme de Ph. D. de la faculté sont deux démarches entièrement distinctes.
- 2) **Ce qui est requis** concernant la demande d'admission, pour participer au présent concours :
 - Avoir **complètement terminé** la **demande** d'admission au plus tard à la date limite pertinente (29 mars pour les internationaux ou 3 mai pour les nationaux) ;
 - C'est-à-dire, plus précisément :
 - avoir fourni toutes les pièces nécessaires à l'examen de sa demande d'admission ;
 - ET avoir trouvé sa direction de recherche (qu'elle soit pressentie ou confirmée officiellement), puisque celle-ci devra recommander l'étudiant pour le présent concours ;
 - ET avoir effectué le paiement requis pour l'analyse de son dossier.
- 3) **Ce qui n'est pas requis** : les candidats n'ont pas besoin d'avoir reçu une **offre** d'admission pour participer à ce concours.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

2.1 Critères d'admissibilité devant être remplis au moment de déposer le dossier de candidature

- a) Avoir été admis à un programme de Ph. D. offert par la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal **OU** avoir déposé une demande d'admission complète (voir encadré ci-dessus) pour des études dans notre programme de doctorat.
- b) Prévoir commencer ses études doctorales à l'automne 2021, ou les avoir commencées au plus tôt à l'automne 2019³.

³ Rappel : il s'agit ici de « temps de calendrier », et l'équivalence « 2 demi-temps = 1 plein temps » n'est pas acceptée ici. Par ailleurs, les suspensions ne sont pas incluses dans le calcul, mais elles doivent être conformes au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (maximum de 3 suspensions) et expliquées par le candidat dans sa lettre de motivation.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

- c) Avoir un directeur ou une directrice de recherche (pressenti ou officiellement désigné) pour le doctorat, qui accepte de remplir une recommandation à ce titre ;
- d) Avoir obtenu un diplôme de maîtrise de recherche (M.A. ou autre programme équivalent de formation à la recherche) ;

Précisions sur ce critère :

- Candidats n'ayant pas fait de M.A. ET/OU devant faire une propédeutique ou des cours préparatoires :
 - Ces candidats doivent avoir été inscrits pendant au moins un trimestre en propédeutique ou au doctorat ET avoir obtenu des résultats finaux dans au moins deux cours ou séminaires liés à leur programme d'études (c'est-à-dire, excluant les cours et séminaires hors programme) pour pouvoir présenter leur candidature à ce concours.
- Candidats n'ayant pas tout à fait terminé leur mémoire de maîtrise :
 - Ces candidats doivent, s'ils sont des candidats nationaux OU des candidats internationaux actuellement inscrits dans un programme de maîtrise de recherche de notre faculté :
 - S'engager à déposer leur mémoire au plus tard le 31 août 2021 ;
 - Présenter un plan de travail détaillé documentant les étapes qui permettront de déposer le mémoire à cette date. Ce plan de travail doit donc couvrir les mois de mai à août 2021. Il doit être réaliste et faire mention, s'il y a lieu, des autres obligations ou activités susceptibles de ralentir la progression des travaux (vacances, emploi) ; il doit être approuvé explicitement par le professeur responsable d'encadrer ce mémoire (direction de recherche à la M.A.).
 - Ces candidats doivent, s'ils sont des **internationaux actuellement inscrits dans un programme de maîtrise de recherche dans une FACULTÉ AUTRE** que la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal :
 - Faire la preuve que leur maîtrise est entièrement terminée (incluant tous les cours ET l'approbation du mémoire de maîtrise ET la soutenance de celui-ci s'il y a lieu) au moment du dépôt de leur dossier de candidature, soit au plus tard le **29 mars 2021**.
- Candidats ayant fait un passage accéléré de la maîtrise au doctorat avant l'été 2021 :
 - Ces candidats sont admissibles.
- Candidats souhaitant faire un passage accéléré de la maîtrise au doctorat au cours de l'été 2021 :
 - Ces candidats ne sont pas admissibles cette année. Ils le seront l'an prochain.
- e) Avoir besoin d'un soutien financier pour la poursuite de ses études doctorales **ET/OU** souhaiter bonifier son dossier par l'obtention d'une bourse.
- Ne pas recevoir de bourse d'études renouvelable de plus de 16 000 \$ par année.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

- f) S'engager à établir avec sa direction de recherche, dès la fin du premier trimestre d'inscription, un plan global d'études visant le dépôt de la thèse au terme de la 4^e année (idéalement) ou de la 5^e année, et à respecter ce plan d'études (initial ou révisé, mais visant toujours un dépôt au terme de la 4^e ou de la 5^e année).
- g) S'engager à maintenir une moyenne cumulative et un rendement académique compatibles avec l'esprit d'un concours d'excellence.
- h) S'engager à limiter le nombre d'heures travaillées par semaine (emploi interne ou externe à l'université) afin de pouvoir s'investir de façon importante dans ses études doctorales. Ceux dont le dossier sera retenu et qui, au moment de toucher la bourse, travailleront 21 heures ou moins par semaine recevront soit une **Bourse du Programme de financement intégré au doctorat**, soit une **Bourse d'excellence doctorale**. Pour ceux qui travailleront plus de 21 heures par semaine, ils seront seulement admissibles à la **Bourse d'excellence doctorale**.
- i) S'engager à déposer des demandes de bourse aux concours externes des grands organismes subventionnaires (ex. : CRSNS, FRQSC) ou autres organismes pertinents, dès l'automne 2021 et, au besoin, les années suivantes.

1^{re} NOTE IMPORTANTE concernant le critère « i »

En lien avec le 2^e objectif du présent concours (voir ci-devant, page 1), la participation à ces concours externes est obligatoire et le 2^e versement des bourses facultaires attribuées dans le cadre du présent concours sera conditionnel à une preuve de participation à ces concours externes (et, pour les boursiers du Programme de financement intégré, les versements subséquents seront liés à la même condition). Tout étudiant boursier qui pense avoir de bonnes raisons de déroger à cette obligation doit en prévenir le vice-décanat au plus tard le 20 août 2021 pour avoir un échange à ce sujet. Le présent concours facultaire, en effet, ne vise pas à remplacer les bourses externes, mais à créer un effet de levier pour favoriser l'obtention de celles-ci. C'est une question d'équité envers l'ensemble des étudiants de la faculté, dans le contexte d'une enveloppe budgétaire restreinte destinée à l'ensemble de nos concours de bourses facultaires.

2^e NOTE IMPORTANTE concernant le critère « i »

Vous êtes un professionnel en exercice et, en raison de votre revenu et de vos obligations actuelles, vous ne visez pas ces concours externes ? Prenez le temps de discuter avec nous de votre scénario de financement. Notre expérience montre que beaucoup d'étudiants dans cette situation finissent, tôt ou tard, par vouloir obtenir ces bourses externes. Cela vaut la peine de se pencher sur votre situation dès le début de votre parcours ☺.

2.2 Critères d'admissibilité additionnels devant être remplis au moment de l'entrée en vigueur de la bourse (le 1^{er} septembre 2021)

- Être inscrit à plein temps au trimestre en cours (automne), dans un programme de Ph. D. de la Faculté des sciences de l'éducation et être en mesure de commencer réellement ses études doctorales au plus tard en septembre 2021.

Remarque 1 : Les étudiants internationaux ont la responsabilité d'amorcer leur démarche pour l'obtention des documents nécessaires à leur venue au Canada (permis d'études et CAQ) afin d'être présents en sol québécois lorsque cela sera possible (selon l'évolution de la pandémie et la réouverture des frontières internationales). Les démarches peuvent être longues pour l'obtention des autorisations requises, c'est pourquoi ils doivent faire preuve de diligence.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

Remarque 2 : Les candidats à la bourse peuvent donc avoir étudié à demi-temps dans leur programme, mais lorsqu'ils acceptent la bourse, ils acceptent d'étudier à temps plein pendant la durée de celle-ci.

- Avoir déposé son mémoire de maîtrise.
- Avoir acquitté tout solde pour des études antérieures au trimestre en cours et effectuées à l'UdeM.
- Continuer à répondre aux critères d'admissibilité énoncés au point 2.1 ci-dessus.

IMPORTANT! – POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'Université de Montréal a mis en place un nouveau programme de bourses d'exemption des frais de scolarité destiné aux étudiantes et étudiants internationaux.

L'objectif de ce programme est de permettre aux meilleurs talents de tous les pays d'intégrer l'une des meilleures universités de recherche francophone au monde, contribuant ainsi à l'actualisation de notre mission éducative et à la diversité culturelle de notre communauté, une richesse pour l'Université de Montréal.

Comment obtenir une bourse ?

Tous les dossiers des candidat(e)s admissibles à la Bourse d'exemption UdeM seront évalués lors de la demande d'admission. **Vous n'avez donc pas à faire une demande pour obtenir cette bourse d'exemption. Elle vous sera attribuée automatiquement par l'Université si vous répondez aux exigences.**

Les équipes responsables de l'admission vous communiqueront par courriel le montant proposé peu de temps après que vous ayez reçu une offre d'admission conditionnelle ou définitive dans un programme d'études.

Admissibilité

- Être étudiant(e) international(e) et avoir reçu une offre d'admission dans un programme d'études offert à l'UdeM ;
- Détenir un permis d'études valide ;
- Maintenir son statut d'étudiant à temps plein sans interruption non autorisée tout au long de son programme d'études ;
- Ne pas bénéficier d'une autre forme d'exemption applicable aux frais de scolarité ;
- Ne pas être inscrit dans un programme d'études libres.

Pour plus d'informations : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/bourse-exemption/>

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Excellence générale du dossier universitaire

Ce critère très large inclut notamment les résultats obtenus lors des études universitaires, les prix, mentions et bourses obtenues, les communications scientifiques, les publications scientifiques, etc.

- Aptitudes à la recherche

Ce critère sera évalué à la lumière des réalisations du candidat et des lettres d'appréciation.

- Préparation à la recherche

Ce critère concerne principalement la formation antérieure du candidat ainsi que son expérience en recherche, s'il y a lieu.

- Qualité du projet de recherche

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

- Besoin financier
Ce critère n'est utilisé que de manière complémentaire et seulement si cela est nécessaire en raison des limites du budget : il s'agit essentiellement d'un concours d'excellence.
- Et, pour les étudiants internationaux seulement : faisabilité estimée du montage financier.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

RAPPELS IMPORTANTS : Un dossier incomplet sera refusé. Toutes les pièces doivent avoir été **reçues** au plus tard à la date pertinente de clôture du concours selon le statut de l'étudiant. Les pages excédant les limites permises seront retirées des dossiers.

1. Formulaire de participation

2. Lettre de motivation (max. 1 page) – cette pièce est une « zone libre » qui permet à chaque candidat de se présenter de manière personnelle, en lien avec sa démarche de demande de bourse, sa situation (ex. : parcours à demi-temps, suspensions) et ses objectifs.

3. Projet de recherche (max. 3 pages + 1 page pour vos références bibliographiques)

Plus les candidats sont **avancés dans leur parcours**, plus le comité de sélection s'attendra à ce que le projet de recherche soit présenté de manière classique et complète. Pour vous aider, voir le document intitulé « Constituantes de base pour présenter un projet de recherche en sciences de l'éducation », annexé aux documents concernant ce concours.

Pour les candidats **en début de parcours**, le comité de sélection s'attendra au moins à une ébauche de projet étoffée. Voici quelques pistes pour vous aider :

- **Cibler** une problématique ou une question de recherche ;
- **Faire le lien** entre votre formation antérieure et cette problématique ou question de recherche (le comité veut comprendre pourquoi le candidat s'intéresse à ce sujet et en quoi il est préparé à entreprendre un doctorat sur ce sujet) ;
- **Justifier** la pertinence scientifique (et, s'il y a lieu, la pertinence sociale) de la question de recherche choisie (ou du domaine ciblé), en montrant notamment le besoin de connaissances additionnelles sur ce sujet ; lorsque cela est possible, situer le projet par rapport aux travaux marquants dans le domaine et esquisser le cadre conceptuel ;
- **Formuler**, au moins dans les grandes lignes, les orientations méthodologiques entrevues pour aborder cette problématique ou question de recherche.

Les candidats non encore admis ont tout avantage à **entrer rapidement en dialogue avec leur future direction de recherche** pour développer cette première version de leur projet de recherche.

4. Curriculum vitae (max. 3 pages) incluant les renseignements sur vos diplômes universitaires, vos activités et emplois pertinents, les prix et bourses reçus, vos publications et communications s'il y a lieu. Pour les emplois liés à la recherche et toute autre activité pertinente sous l'angle des habiletés transférables à un contexte de recherche, veuillez préciser la nature des tâches accomplies.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

5. Relevés de notes officiels de toutes les études universitaires

Requis pour tous les candidats, sans exception. Les candidats ayant fait des études à l'étranger peuvent joindre aussi des éléments parmi les suivants pour éclairer leur dossier : une copie de leurs diplômes ; des documents officiels indiquant leur rang dans leur cohorte, si cela n'apparaît pas sur les relevés de notes ; un texte succinct et neutre expliquant le système de notation de l'université ayant délivré chaque diplôme – inclure la référence ayant servi à la rédaction de ce texte (ex. : lien conduisant vers la page pertinente du site Internet de cette université).

Pour les programmes en cours, les relevés de notes doivent être à jour (ils doivent être récents et inclure les résultats obtenus au trimestre d'automne 2020 s'il y a lieu).

Pour les programmes terminés, les relevés de notes doivent montrer que le programme est terminé (la moyenne cumulative indiquée doit être la moyenne cumulative finale).

6. Tout autre document requis par la situation particulière du candidat

Candidat à la M.A. n'ayant pas encore déposé son mémoire : les éléments au point 2.1.d ci-dessus.

Étudiant international :

- le questionnaire de situation financière – il faut en faire la demande à bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca ;
- les preuves requises au point 2.1.i ci-dessus, le cas échéant. Pour toute question concernant ces preuves, [communiquez avec nous](#).

7. Deux formulaires de lettres d'appréciation

Les recommandations présentées sous forme de « lettres libres » ne seront pas acceptées : vos répondants doivent obligatoirement utiliser les formulaires qui leur sont destinés. Ceux-ci doivent être remplis à l'écran.

L'un des deux formulaires doit être rempli par votre **premier répondant**, qui est nécessairement votre directeur ou votre directrice de thèse de doctorat. Aucune substitution n'est acceptée.

L'autre formulaire doit être rempli par un **second répondant**, qui sera normalement le directeur ou la directrice du mémoire de maîtrise, dans le cas d'une maîtrise de recherche.

- Si le directeur de recherche à la maîtrise est aussi directeur de recherche au doctorat, le candidat doit demander une évaluation à un autre répondant pouvant commenter son mémoire de maîtrise – *normalement, un membre du jury d'évaluation de ce mémoire*.
- À défaut de pouvoir demander à son directeur ou sa directrice de recherche à la maîtrise, ou à un membre du jury d'évaluation de son mémoire, le candidat peut demander à un autre professeur d'université qui le connaît bien et qui peut se prononcer sur la qualité de son dossier et ses aptitudes à la recherche.

Chaque candidat est responsable de transmettre, dès que possible, le bon formulaire d'appréciation à chacun de ses deux répondants. Il doit s'assurer que ces formulaires dûment remplis soient transmis directement (sans passer par le candidat) à bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca au plus tard à la date limite du concours. Le formulaire du 2^e répondant est aussi disponible en version anglaise.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

ANNEXE 1 – NATURE, STRUCTURE ET LIMITES DU SOUTIEN OFFERT PAR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT INTÉGRÉ AU DOCTORAT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Question 1 – Est-ce que le boursier est vraiment assuré de recevoir les sommes annoncées, sous forme de bourses et de contrats de travail ?

Réponse – Cette question est abordée dans le règlement du concours (voir page 2 du présent document : « *La Faculté des sciences de l'éducation prend cet engagement envers les candidats sélectionnés, sous réserve...* »). Comme ce point est à la fois important et complexe, nous le détaillons ici.

La composante « bourse » du montage financier

Le boursier soutenu par le Programme FID et qui se conforme aux exigences de ce programme⁴ est assuré de recevoir cette somme, sous réserve que le budget reçu annuellement à cette fin par la faculté ne soit pas coupé. Il n'y a, pour l'instant, pas de signe que ce budget pourrait être coupé au point d'affecter l'existence de ce programme. La seule exception concerne les boursiers du Programme de financement intégré qui reçoivent aussi d'autres bourses d'études, et notamment des bourses de l'UdeM ; ainsi, certains cumuls de bourses sont permis, entièrement ou partiellement, et d'autres sont interdits.

La composante salariale du montage financier

C'est, proportionnellement, la composante la plus importante (12 000 \$ et plus) dans le montage financier, et c'est également celle pour laquelle la situation pourrait varier d'un boursier à l'autre. En évoquant la limite que pourrait imposer « la faisabilité du montage financier dans le cas de chaque candidat particulier », la Faculté des sciences de l'éducation reconnaît :

- que certains candidats pourraient être plus difficilement employables que d'autres, en raison de leur propre profil (par exemple : un candidat ne maîtrisant pas parfaitement le français ; et/ou n'ayant pas le bagage culturel et/ou les qualifications professionnelles habituellement requises pour enseigner certains cours portant, par exemple, sur le système scolaire québécois ; et/ou n'ayant jamais travaillé comme auxiliaire de recherche ; et/ou n'ayant pas fait de cours de méthodologies quantitatives ou qualitatives de recherche ; et/ou cheminant dans le cadre d'une cotutelle de thèse ; et/ou quittant Montréal pour des séjours ou stages de longue durée ; etc.) ;
- et que certaines directions de recherche ne peuvent pas contribuer directement au montage financier du boursier, car ils ne disposent pas de financement pour leurs travaux, ou disposent d'un financement trop modeste, ou se sont déjà engagés à en faire bénéficier d'autres étudiants.

La Faculté des sciences de l'éducation s'engage donc à faire, en collaboration avec chaque boursier et sa direction de recherche, un ensemble de démarches auprès des diverses parties susceptibles d'employer le boursier (professeurs, départements), mais il se pourrait que, dans certains cas, ces efforts ne permettent pas d'atteindre les 12 000 \$ visés. Ces démarches seront relancées périodiquement, de manière à améliorer si possible le montage offert au boursier.

(Cette annexe se poursuit à la page suivante.)

⁴ Ces exigences concernent principalement le statut d'inscription (temps plein ou rédaction), le maintien d'un excellent rendement académique, la participation obligatoire aux concours de bourses externes et la collaboration à la recherche des contrats de travail.

Les bourses de la doyenne 2021-2022

Volet 1 : Programme de financement intégré au doctorat (FID)

Volet 2 : Bourses d'excellence doctorales

Faculté des sciences de l'éducation - UdeM

ANNEXE 1 – NATURE, STRUCTURE ET LIMITES DU SOUTIEN OFFERT PAR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT INTÉGRÉ AU DOCTORAT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (suite)

Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut pas s'engager formellement à ce que cette somme visée, soit 12 000 \$ issus de contrats de travail, soit atteinte chaque année pour chacun des boursiers du Programme de financement intégré au doctorat.

Cette réserve concerne tous les étudiants, incluant les internationaux, malgré l'ajout du critère de faisabilité des montages financiers pour ces étudiants, dans l'évaluation des dossiers.

En effet, l'ajout de ce critère vise à réduire le risque que certains montages financiers soient, pour diverses raisons, difficiles à réaliser, mais il n'annule pas ce risque, qui est inhérent à la nature du programme et à la diversité des cas particuliers.

Question 2 – Est-ce que le montage financier total du boursier est limité à 18 000 \$?

Réponse – Non, bien entendu. Le montage financier de plusieurs boursiers dépasse significativement cette somme, car ils cumulent d'autres bourses (certains cumuls sont permis) et/ou divers contrats de travail, sans toutefois excéder la limite trimestrielle portant sur le nombre d'heures travaillées contre salaire.

N'hésitez pas à nous [écrire](#) pour toute question sur ce programme.